

SERVICE: Intercommunales\*

Visa du Service:

Visa de M. la Directrice générale f.f.:

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 24 JUIN 2019

---

SEANCE PUBLIQUE

N° 13.- INTERCOMMUNALES - SPI, S.C.R.L. - Assemblée générale extraordinaire du 27 juin 2019 - Ordre du jour – Modifications statutaires - Approbation

LE CONSEIL,

Vu le courrier daté du 23 mai 2019, transmis par SPI, S.C.R.L. informant la Ville de la tenue d'un Assemblée générale extraordinaire le 27 juin 2019 ;

Vu les statuts de SPI, S.C.R.L.;

Vu le Code de la démocratie locale et de la Décentralisation et notamment les article L1122-27, L1122-30 ainsi que les articles L1523-1 à L1523-18 ;

Attendu que le Conseil communal en sa séance du 28 janvier 2019, a désigné madame C. OZER, Conseillère communale, Messieurs H. AYDIN, Président du CPAS, M. BEN ACHOUR, Echevin, K. LUKOKI et B. THOMAS, Conseillers communaux en tant que délégués de la Ville à l'Assemblée générale de SPI, S.C.R.L. ;

Vu l'avis émis par la Section « Administration générale – Police – Sécurité – Aménagement du Territoire » en sa séance du 20 juin 2019 ;

Par \* voix contre \* et \* abstentions,

DECIDE

Art. 1.-

- de prendre acte de la convocation de la S.C.R.L. SPI pour l'assemblée générale ordinaire du 27 juin 2019
- d'approuver les modifications statutaires;
- de mandater les délégués de la Ville à l'Assemblée générale extraordinaire de la SPI, S.C.R.L. en vue de rapporter la décision prise par le Conseil communal.

Art. 2.- de transmettre la présente délibération à SPI, S.C.R.L.